



## Demande de conseil suite condamnation

Par **philibertn**, le **19/04/2012** à **11:03**

Bonjour,

Suite à une condamnation du tribunal de proximité j'ai été condamné à payer un somme de 2.000 € en 2007 pour le paiement de meubles qu'une cliente m'avait confiés.

Aujourd'hui, je m'ai pas pu honorer cette dette car je suis au RSA et je n'ai pas de revenus. Cette cliente vient de m'envoyer un courrier en recommandé me demandant une somme de 2.410 € avant le 30 juin 2012, frais de huissier inclus, somme que je n'ai pas. Cette cliente dit que si jamais je me payais pas dans les délais, elle porterais plainte auprès du procureur de la république pour escroquerie et abus de confiance. J'ai proposé à cette personne comme je n'ai pas de moyens, de lui versée 20 € par mois, elle ne veux même pas en entendre parler.

Ma question est simple : que puis-je faire ?

Merci de votre réponse.